



MAIRIE DE PEILLON

LE PARRAINAGE CIVIL

Les premiers parrainages civils ont eu lieu pendant la Révolution française. Cette cérémonie est destinée à accueillir l'enfant dans la « communauté républicaine » et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs de la République. Il s'agit d'une cérémonie solennelle afin que les parents puissent désigner pour leur(s) enfant(s) âgé(s) de moins de 13 ans un parrain et une marraine majeurs.

La cérémonie de parrainage civil, ne revêt aucun caractère officiel et n'est régie par aucune loi. Rien n'oblige les mairies à le pratiquer. A Peillon, il a été décidé d'organiser cette cérémonie.

Seuls, les enfants dont le ou les parents sont domicilié(s) à Peillon pourront être parrainés civilement en notre mairie.

La date de la cérémonie est fixée en accord avec le secrétariat de la mairie suite à la remise d'un dossier.

Retrait du dossier :

- En mairie, du lundi au vendredi, de 8 H à 12 H
- En ligne, sur le site www.peillon.fr

Il est demandé de déposer au secrétariat le dossier **au moins un mois avant la date prévue** de la cérémonie.

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande dûment complété et signé des deux parents.
- Acte de naissance de l'enfant ou copie du livret de famille.
- Pièces d'identité des parents, du parrain et de la marraine et si possible de l'enfant.
- Un justificatif de domicile des parents.

Déroulement de la cérémonie :

La cérémonie se déroule dans la salle des mariages, en la présence de l'enfant, de ses parents, du parrain et de la marraine, de la famille et des proches, du maire ou de son représentant. Le jour choisi, tous les participants à cette cérémonie sont accueillis par l' élu. La famille est invitée à s'asseoir, tandis que l' élu prononce un discours. Il invite ensuite le parrain et la marraine à s'engager solennellement auprès de l'enfant et à accepter les responsabilités morales qui leur incombent désormais. Vient ensuite le moment de la signature du registre. Un document attestant cette cérémonie sera alors remis aux parents.



MAIRIE DE PEILLON
DEMANDE DE CEREMONIE DE PARRAINAGE CIVIL

œ L'enfant œ

Nom..... Prénom(s).....

Date de naissance :..... Lieu

œ Le père œ

Nom..... Prénoms.....

Date de naissance Lieu.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

E-mail..... Tél.....

œ La mère œ

Nom..... Prénoms.....

Date de naissance..... Lieu.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

E-mail..... Tél.....

œ Le parrain œ

Nom..... Prénoms.....

Date de naissance..... Lieu.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

œ La marraine œ

Nom..... Prénoms.....

Date de naissance..... Lieu.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Signature du père

Signature de la mère